

REPUBLIQUE FRANCAISE

Ministère de la justice

Arrêté du 8 - AVR. 2024

fixant au titre de l'année 2024, la composition du jury du concours externe sur titres pour le recrutement d'éducateurs de la protection judiciaire de la jeunesse.

Le Garde des Sceaux, ministre de la justice,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n° 2004-1105 du 19 octobre 2004 modifié relatif à l'ouverture des procédures de recrutement dans la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 2013-908 du 10 octobre 2013 modifié relatif aux modalités de désignation des membres des jurys et des instances de sélection pour le recrutement, l'avancement ou la promotion interne des fonctionnaires relevant de la fonction publique de l'Etat, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière ;

Vu le décret n°2017-1050 du 10 mai 2017 modifié portant dispositions statutaires communes aux corps de catégorie A de la fonction publique de l'Etat à caractère socio-éducatif ;

Vu le décret 2019-49 du 30 janvier 2019 modifié portant statut particulier du corps des éducateurs de la protection judiciaire de la jeunesse, notamment son article 4

Vu l'arrêté du 10 novembre 2009 modifié relatif aux règles d'organisation générale des concours pour le recrutement des éducateurs de la protection judiciaire de la jeunesse ;

Vu l'arrêté du 13 septembre 2023 autorisant au titre de l'année 2024 l'ouverture du concours externe sur titres pour le recrutement d'éducateurs de la protection judiciaire de la jeunesse,

Arrête :

Article 1

Le jury du concours externe sur titres pour le recrutement d'éducateurs de la protection judiciaire de la jeunesse, ouvert au titre de l'année 2024, est composé comme suit :

Présidente :

Madame POUIT Corinne, Directrice interrégionale, DIRPJJ Sud-Ouest,

Vice-présidente :

Madame LEGHAIT-GEORGET Frédérique, Directrice territoriale adjointe, DTPJJ Aube et Haute-Marne ;

Membres :

- Monsieur AMOUZ Abdé, Éducateur, UEHC Arras ;
- Madame ANTOINE Reine, Directrices des services, STEMO Verdun ;
- Monsieur BAGLIN-BAGLINIERE Lionel, cadre éducatif, rédacteur, Sous-Direction des missions de protection judiciaire et d'éducation, Direction de la protection judiciaire de la jeunesse ;
- Monsieur BALLETT Yannick, Éducateur, UEMO Guéret ;
- Madame BAUDIN Sandra, Responsable d'unité éducative, UEHC Troyes ;
- Monsieur BEGAR Rabah, Éducateur, UEHC Arras ;
- Monsieur BELLABAS Foudil, cadre éducatif, Conseiller technique, DTPJJ Val d'Oise ;
- Monsieur BESSADI Saïd, Responsable d'unité éducative, UEHC Bar-le-Duc ;
- Monsieur BLANCHARD Yannis, Éducateur, UEMO Montargis ;
- Monsieur GOMMARD Michaël, Éducateur, UEHC Orange ;
- Madame CORMIER-BENAROUS, Psychologue retraitée, DIRPJJ Sud-Est ;
- Monsieur COTE Thomas, Directeur des services, UEMO Nogent-sur-Marne ;
- Madame CROS Rachel, Psychologue, UEMO Aix Celony ;
- Madame HOUZARD Laurence, Directrice territoriale, DTPJJ Yonne Nièvre
- Madame FICHET Marion, Psychologue, UEHC Pantin ;
- Monsieur FLEURDEPINE Anand, magistrat, Tribunal Judiciaire de Bourgoin Jallieu ;
- Monsieur FRAPPART Sébastien, Éducateur, UEMO Villeneuve-d'Ascq ;
- Madame LAFONTAINE Céline, Éducatrice, UEHD Grenoble ;
- Monsieur MANSENDE Seba, Éducateur, UEAT Créteil ;
- Madame MAYAYO Sylvie, cadre éducatif, Conseillère technique d'insertion, DTPJJ Franche-Comté ;
- Monsieur OUEZNADJI Djamel, Directeur des services, rédacteur, Sous-direction des missions de protection judiciaire et d'éducation, Direction de la protection judiciaire de la jeunesse ;
- Monsieur PERRIN Jonathan, Éducateur, STEMOI Nancy,
- Madame PREVOST Tiphaine, Directrice des services, STEMO Nord Parisien ;
- Madame SANNA-CAUCHY Corinne, directrice des services, EPEI Aix-en-Provence ;
- Madame SCHOCKE Sylvie, Responsable d'unité éducative, UEMO Agen ;

- Madame VANG SAUSSOL Laetitia, Éducatrice, UEMO Béziers ;
- Madame VAUDREVILLE Aurélie, Directrice des services, STEMO Manche ;
- Madame VOLLE Audrey, Éducatrice, UEMO Bourg-la-Reine ;
- Monsieur ZAÏL Tarik, Directeur d'établissement, Centre éducatif renforcé, Groupe SOS, Mouzon ;
- Monsieur ZELLER Éric, Éducateur, UEHC Lille.

Article 2

La directrice de la protection judiciaire de la jeunesse est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait le **8 - AVR. 2024**

Pour le ministre et par délégation ;
Pour la Directrice de la Protection Judiciaire de la
Jeunesse et par délégation ;
La cheffe du bureau du recrutement et de la formation,

C. FOLEA 